Image not found or type unknown

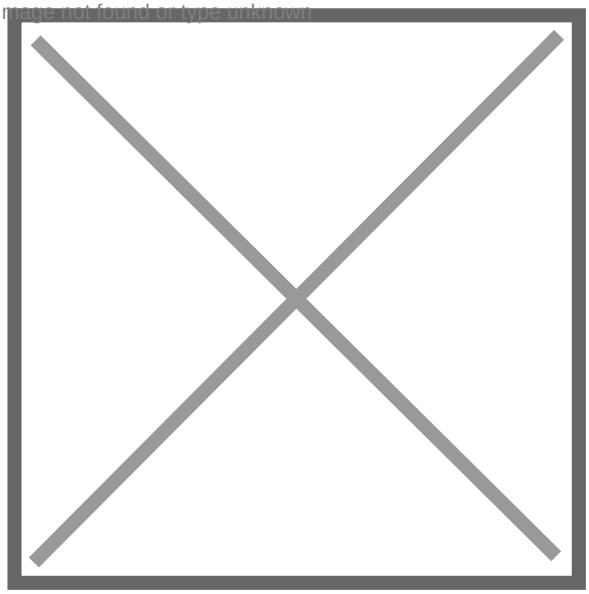

Que signifie partie civile ?

Par **champagne51**, le **01/05/2011** à **12:48**

Bonjour,
après avoir déposé plainte pour agression physique de la part de mon ex patrone sur ma personne, nous avons été reçu par un Juge de Proximité.
en fin de discussions, il m'a demandé quelle était la réparation préjudice que je demanadais et j'ai répondu "des excuses tout simplement".
un refus catégorique a été signifiée par mon ex patronne, ce qui conduit aujourd'hui à une convocation de vant la juridiction de proximité du tribunal de Reims.
j'en arrive à ma question.
sur le document que j'ai reçu, il est noté "j'ai la possibilité de me porter Partie Civile. celà signifie que je peux demander une somme d'argent en réparation du préjudice subi".
je n'ai pas les moyens financiers pour me faire assister d'un avocat.
que veux dire "se porter partie civile" ?
y a-t-il un intérêt à utiliser ce statut ?

je vous remercie

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **15:54**

Le procès pénal ne comporte que l'aspect pénal (amenant à une peine comme une amende payée à l'Etat, une peine de prison ou alternative). Si vous voulez que l'aspect civil soit traité en même temps (dommages et intérêts, réparation pécunière du préjudice), il faut se porter partie civile et mentionner vos demandes.

Par **champagne51**, le **01/05/2011** à **19:21**

bonsoir Mimi

je vous remercie beaucoup pour votre réponse.

donc, si je vous ai bien comprise, il convient que je précise sur ma réponse que je me porte partie civile en indiquant la réparation que je désire !
je peux proposer " je désire des excuses ou à défaut une somme d'argent pour réparation du préjudice" ? qu'en pensez-vous et dois-je préciser la somme ?

merci beaucoup

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés